



DEL 24-045

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRES L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
Le 22 mai 2024
DATE D’AFFICHAGE
Le 22 mai 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 26

L’an deux mille vingt quatre
Le vingt-huit mai à 20 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Alain GIBERGUES, Maryse BAYBAY, Benoît CHAUVIN, Denis MINIER, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Sylvie LAUTRU, Marie CHEVALIER, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché le : 31 mai 2024

et que la convocation au Conseil a
été faite le : 22 mai 2024.

EXCUSÉS

Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Christian POIRIER), Fanny PIRA (pouvoir à Maryse BAYBAY), Pierre CASTILLON (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Éric ANDRE (pouvoir à Alain GUICHET), Delphine FOUQUET (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER), Phillipe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

ABSENTS

Angélique PLANCHETTE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Maryse BAYBAY.

OBJET : TARIFS JEUNESSE
Rapporteur : Nadine JOLU

La Maison des Jeunes propose des boissons, des sucreries et des soirées festives (Noël, boom...) aux jeunes qui fréquentent la structure, en complément de l'adhésion.

De plus, des actions d'autofinancement sont régulièrement organisées pour financer les projets et sorties de la Maison des Jeunes et du Conseil Municipal Jeunes.

Dans ces conditions, il est proposé d'adopter de nouveaux tarifs, intégrant notamment de nouvelles actions telles que le lavage de voitures ou des stands de jeux sur des manifestations.
Les tarifs proposés figurent en annexe jointe, ainsi que les tarifs pratiqués jusqu'à présent, pour rappel.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune observation.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, les tarifs pour les jeunes fréquentant la MDJ et les tarifs pour les actions d'autofinancement de la MDJ et du CMJ figurants en annexe.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20240530-DEL 24 045-DE
en date du 30/05/2024 ; REFERENCE ACTE : DEL 24 045



DEL 24-045

VOTE

Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 30 mai 2024

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

